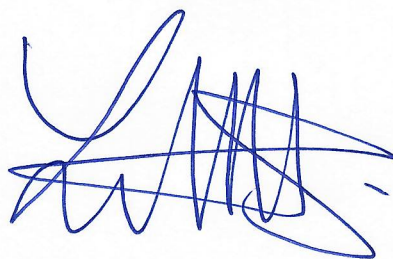


Article 2 : Le présent Décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 14 NOV 2022



Colonel Mamadi DOUMBOUYA

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

COMITE NATIONAL DU RASSEMBLEMENT
POUR LE DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2022 / 0542 /PRG/CNRD/SGG

PORTANT NOMINATION D'UN OFFICIER SUPERIEUR A UN POSTE DE COMMANDEMENT

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION

- Vu la Charte de la Transition en date du 27 septembre 2021 ;
- Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant organisation générale de l'Administration publique ;
- Vu le Communiqué N° 001 du 05 Septembre 2021 du CNRD, portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;
- Vu l'Ordonnance N° 2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre, portant prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur ;
- Vu le Décret D/2021/008/PRG/CNRD/ du 20 août 2022, portant nomination d'un Premier Ministre Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2021/0035/PRG/CNRD, du 21 octobre 2021, portant nomination du Ministre Délégué à la Présidence chargé de la Défense Nationale ;
- Vu le Décret D/2021/0015/PRG/CNRD, du 12 octobre 2021, portant nomination du Chef d'Etat-major Général des Armées ;

DECRETE

Article 1^{er} : Le Commandant Lansana FOFANA, matricule 27348/G, précédemment Professeur de Groupe à l'Ecole d'Etat-Major de Guinée, est nommé Directeur du Prytanée Militaire de Guinée (PMG).